

# C.P.A.

## CONFÉDÉRATION DES PRODUCTEURS AUDIOVISUELS

Syndicat des Producteurs Et Créateurs d'émissions de Télévisions  
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation  
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Le 17/10/2012

### COMMUNIQUÉ REDEVANCE : IL FAUT SAUVER LE SOLDAT FRANCE TÉLÉVISIONS

Les producteurs audiovisuels regrettent vivement la décision du Gouvernement de ne pas soutenir l'amendement préparé par les députés socialistes visant à étendre la redevance aux résidences secondaires.

Cet amendement devait permettre de générer plus de 110 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la redevance, puisqu'il était prévu, en contrepartie, de renoncer à l'augmentation de 2 euros hors inflation de son montant nominal.

Les producteurs audiovisuels tiennent à dire avec force que cette augmentation du produit de la redevance est indispensable afin d'améliorer les perspectives budgétaires de France Télévisions pour l'exercice 2013.

La loi de finances initiale prévoit une diminution des ressources de France Télévisions de plus de 5% par rapport au budget adopté en 2012, soit plus de 150 M€ voire même 200 M€ si on fait référence au Contrat d'Objectifs et de Moyens signé il y a quelques mois.

L'Etat actionnaire ne peut imposer à France Télévisions un choc d'une telle ampleur sur ses ressources dès l'année prochaine sans prendre le risque d'imposer une baisse drastique des investissements dans les programmes, qui entraînerait le groupe dans une spirale négative et irrémédiable, au moment où la concurrence des groupes privés ne cesse de se renforcer.

Les réformes de structure que doit opérer France Télévisions ne peuvent produire leurs effets qu'à moyen terme. Il est indispensable qu'elles soient mises en œuvre afin de favoriser l'investissement du groupe dans le seul domaine qui intéresse le téléspectateur, et par ailleurs contribuable, les programmes !

A court terme, utiliser la baisse dans les investissements pour les programmes comme seule variable d'ajustement, va occasionner des dégâts considérables parmi le tissu de PME qui constituent la filière et pour les quelques 90 000 salariés que nous employons.

L'augmentation de la redevance, à hauteur de 133 euros, est donc plus que jamais indispensable. A ce niveau, elle restera largement en dessous de celle acquittée par les foyers allemands (215 €) et anglais (175 €).

Contacts : [s.lebars@uspa.fr](mailto:s.lebars@uspa.fr) / [vincentgisbert@spect.fr](mailto:vincentgisbert@spect.fr)

*La CPA a été fondée en février 2010 par le SPECT, le SPFA et l'USPA. Forte de plus de 200 membres, elle couvre tous les genres de programmes, et représente environ 80 % de la production et de la distribution audiovisuelle en France.*

**CPA**

5, rue Cernuschi – 75017 Paris  
tél : 01 40 53 23 00